



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Napierville du 11 mars 2021 à 19h30 en Visio conférence, au et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|----------------------|-----------------|
| - Conférence Web | - Marthe Tardif |
| - Ghislain Perreault | - Serge Brault |
| - Daniel Dumontier | - David Dumont |
| - Mario Dufour | - |

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 11 MARS 2021

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 04 février 2021
3. Loisirs
 - a) Rapport du Directeur du service des loisirs
 - b) Contrat entretien ménager du chalet des loisirs et du Dek Hockey
4. Incendie
 - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
 - b) Adoption du rapport annuel d'activités de l'an 3 de la Municipalité en lien avec le Schéma de couverture de risques en Sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu
 - c) Adoption du rapport annuel d'activités de l'an 8 de la Municipalité en lien avec le Schéma de couverture de risques en Sécurité incendie de la MRC des Jardins-de-Napierville
5. Urbanisme
 - a) Rapport de la responsable de l'urbanisme
 - b) Cession du prolongement des rues Anne-Marie et Saint-Henri et des infrastructures par les Habitations Clermont
6. Travaux publics
 - a) Rapport du Directeur des travaux publics
 - b) Nettoyage des rues
 - c) Traitement eau potable: Achat produit ENV-24P10
 - d) Nettoyage du puits St-Martin
 - e) Entretien des terrains municipaux 2021
 - f) Vérification des débitmètres
 - g) Soumissions: Vidanges des boues de la station d'épuration
7. Comptes à payer (Municipalité)
 - a) Comptes à payer pour le mois de mars 2021
 - b) Comptes payés durant le mois de février 2021
8. Comptes à payer (Factures)



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

- a) Réhabilitation environnementale des sols: Règlement d'emprunt #435 (93 923.36\$)
 - b) Reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de service: Règlement d'emprunt #436 (301 448.01\$)
 - c) Programme TECQ 2019-2023: Règlement d'emprunt #439 (36 786.25\$)
 - d) Programme TECQ 2019-2023: Règlement d'emprunt #440 (7 703.33\$)
 - e) Enviro 5 inc. (5 194\$)
9. Demande de dons
- a) École Daigneau: Projet communautaire
 - b) École Louis-Cyr: Album finissants
 - c) Société d'histoire des XI
10. Contributions financières: Hockey mineur de Beaujeu (HMB) et Club de patinage artistique (CPA) de Napierville
11. Vente de garage
12. Adoption du règlement numéro 441 (Installation des protections contre les dégâts d'eau)
13. Office municipal d'habitation: Approbation du budget 2021 et du paiement de la quote-part 2021
14. Varia
15. Public: Période de questions
16. Levée de l'assemblée

2021-03-054 Adoption de l'ordre du jour

Résolution #2021-03-054 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

2021-03-055 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 04 février 2021

Résolution #2021-03-055 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 04 février 2021

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 04 février 2021.

ADOPTÉE

Loisirs

Loisirs

Rapport du Directeur du service des loisirs

Rapport du Directeur du service des loisirs

Monsieur Gérard Laplante fait son rapport pour le mois de mars 2021.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2021-03-056 Service des loisirs: Contrat entretien ménager du chalet des loisirs et du Dek Hockey

Résolution #2021-03-056 : Service des loisirs: Contrat entretien ménager du chalet des loisirs et du Dek Hockey

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour l'entretien du chalet des loisirs et des chambres des joueurs du Dek hockey se terminait le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a omis d'effectuer le renouvellement de ce contrat en date du 1er janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Solutions Solu-Net inc. avait obtenu le contrat l'an dernier et que la Municipalité est satisfaite de ces services;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Solutions Solu-Net inc. a manifesté son intérêt de poursuivre le contrat pour l'année 2021 au même montant que l'année 2020 suivant lettre du 09 mars 2021;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'octroyer le contrat pour l'entretien du chalet des loisirs et des chambres des joueurs du Dek hockey à la compagnie Solutions Solu-Net inc. pour l'année 2021 pour un montant maximal de 6 180\$ plus les taxes applicables.

Il est également résolu d'autoriser Madame Julie Archambault, Directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat à intervenir entre les deux parties.

ADOPTÉE

Incendie

Incendie

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Monsieur Patrick Gagnon fait son rapport pour le mois de mars 2021.

2021-03-057 Service de Sécurité incendies: Adoption du rapport annuel d'activités de l'an 3 de la Municipalité en lien avec le Schéma de couverture de risques en Sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut- Richelieu

Résolution #2021-03-057 : Service de Sécurité incendies: Adoption du rapport annuel d'activités de l'an 3 de la Municipalité en lien avec le Schéma de couverture de risques en Sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en Sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 23 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE chaque Municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1^{er} janvier au 31 décembre ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville dessert la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu par une délégation de compétences depuis le 1er avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités de l'an 3, couvrant la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2020, a été complété par le Directeur du service de Sécurité incendie de la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Municipalité de Napierville ont pris connaissance dudit rapport ;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Napierville adopte le rapport annuel d'activités de l'An 3, en lien avec le Schéma de couverture de risques en Sécurité incendie de deuxièmes générations et autorise sa transmission à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels d'activités des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2021-03-058
Service de
Sécurité
incendies :
Adoption du
rapport annuel
d'activités de
l'an 8 de la
Municipalité en
lien avec le
Schéma de
couverture de
risques en
Sécurité
incendie de la
MRC des
Jardins-de-
Napierville

Résolution #2021-03-058 : Service de Sécurité incendies : Adoption du rapport annuel d'activités de l'an 8 de la Municipalité en lien avec le Schéma de couverture de risques en Sécurité incendie de la MRC des Jardins-de-Napierville

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en Sécurité incendie de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QUE chaque Municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1^{er} janvier au 31 décembre ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités de l'an 8, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, a été complété par le Directeur du service de sécurité incendie de la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Municipalité de Napierville ont pris connaissance dudit rapport ;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Napierville adopte le rapport annuel d'activités de l'An 8, en lien avec le Schéma de couverture de risques en Sécurité incendie et autorise sa transmission à la MRC des Jardins-de-Napierville. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels d'activités des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Urbanisme

Rapport de la responsable de l'urbanisme

2021-03-059 Cession du prolongement des rues Anne-Marie et Saint-Henri et des infrastructures par les Habitations Clermont

Urbanisme

Rapport de la responsable de l'urbanisme

Madame Chanelle Leclerc fait son rapport pour le mois de mars 2021.

Résolution #2021-03-059 : Cession du prolongement des rues Anne-Marie et Saint-Henri et des infrastructures par les Habitations Clermont

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Habitations Clermont cède à la Municipalité de Napierville le prolongement des rues Anne-Marie et Saint-Henri représenté par les lots 6 274 618 et 6 274 684 et des infrastructures installées dans lesdites rues.

CONSIDÉRANT QUE nous avons bien reçu la quittance finale conformément à la convention.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'autoriser Madame la Mairesse Chantale Pelletier et la Directrice générale, Madame Julie Archambault, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Napierville, l'acte de cession par la compagnie Habitations Clermont du prolongement des rues Anne-Marie et Saint-Henri représenté par les lots 6 274 618 et 6 274 684 et des infrastructures installées dans lesdites rues, à signer tous autres documents relatifs et à lui verser le montant de 1 \$.

ADOPTÉE

Travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

2021-03-060 Travaux publics: Nettoyage des rues

Travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur Diego Pulido fait son rapport pour le mois de mars 2021.

Résolution #2021-03-060 : Travaux publics: Nettoyage des rues

CONSIDÉRANT QUE l'hiver se terminera bientôt et qu'il y aura beaucoup de résidus de pierres laissés dans les rues de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ces résidus de pierres doivent être ramassés et que ceci nécessite le balayage des rues;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des travaux publics à procéder à l'engagement d'un balai mécanique pour un coût approximatif de 8 000\$ pour l'année 2021.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2021-03-061
Travaux
publics:
Traitement eau
potable: Achat
produit ENV-
24P10

Résolution #2021-03-061 : Travaux publics: Traitement eau potable:
Achat produit ENV-24P10

CONSIDÉRANT QUE l'usine de filtration d'eau potable est en fonction depuis 2008;

CONSIDÉRANT QUE le type d'eau distribué offre une excellente qualité d'eau, mais que l'ensemble de ses paramètres jumelé à un PH inférieur à 7 rend l'eau ainsi traitée corrosive pour le système de distribution;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *Environor Canada inc.* a produit une offre de service pour ce réservoir au coût de 8 775\$ plus les taxes et le transport;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des travaux publics, à faire l'achat d'un contenant de 1000 litres de produit ENV24P10 auprès de la compagnie Environor Canada inc. au montant de 8 775\$ plus les taxes et le transport qui servira pour le traitement de l'eau potable.

ADOPTÉE

2021-03-062
Travaux
publics:
Nettoyage du
puits St-Martin

Résolution #2021-03-062 : Travaux publics: Nettoyage du puits St-Martin

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au nettoyage du puits St-Martin;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *R.J. Lévesque & fils* a produit une offre de service portant le numéro 000863 pour le nettoyage du puits St-Martin au coût de 19 975\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *R. J. Lévesque & fils* est spécialisée dans le domaine municipal et que le Directeur des travaux publics est toujours très satisfait des travaux exécutés par ladite compagnie;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de service de la compagnie *R.J. Lévesque & fils* au coût de 19 975\$ plus les taxes pour le nettoyage du puits St-Martin.

ADOPTÉE

2021-03-063
Entretien des
terrains
municipaux
2021

Résolution #2021-03-063 : Entretien des terrains municipaux 2021

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *Tonte de gazon Éric R. inc.* effectue l'entretien des terrains municipaux de la Municipalité de Napierville depuis 2018 suite à la plus basse soumission reçue dans le cadre d'un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE son contrat vient maintenant à échéance et que la Municipalité est toujours satisfaite des services offerts après ces trois années de contrat obtenu dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE la firme *Tonte de Gazon Éric R. inc.* a transmis à la Municipalité de Napierville une nouvelle offre de services pour les deux prochaines années à venir;

CONSIDÉRANT QUE la firme *Tonte de Gazon Éric R. inc.* que cette offre représente le même tarif que l'année 2020 au montant total de 21 550\$ plus les taxes applicables pour l'année 2021 et qu'une augmentation de 3% est prévue pour l'année 2022 au montant total de 22 197\$ plus les taxes applicables.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de *Tonte de gazon Éric R. inc.* au montant de 21 550\$ plus les taxes applicables pour l'année 2021 et au montant total de 22 197\$ plus les taxes applicables pour l'année 2022.

Il est également résolu d'autoriser la Directrice générale, Madame Julie Archambault, à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

2021-03-064
Travaux
publics:
Vérification des
débitmètres

Résolution #2021-03-064 : Travaux publics: Vérification des débitmètres

CONSIDÉRANT QU'une vérification annuelle des débitmètres doit être effectuée selon les exigences à respecter relativement à la réglementation en vigueur et d'assurer le bon fonctionnement qui est nécessaire dans ce domaine. (RDPE, SQEEP, ROMAEU)

CONSIDÉRANT QUE *Nordikeau* a transmis une offre de service au montant de 2 650\$ plus les taxes applicables annuellement pour une période de 3 ans.

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service d'une durée de 3 ans nous permet d'économiser sur le montant annuel des services.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de services triennale de la compagnie *Nordikeau* au montant de 2 650\$ plus les taxes applicables annuellement pour la vérification des débitmètres de la Municipalité de Napierville pour les années 2021, 2022 et 2023.

ADOPTÉE

2021-03-065
Soumissions:
Vidanges des
boues de la
station
d'épuration

Résolution #2021-03-065 : Soumissions: Vidanges des boues de la station d'épuration

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres portant le numéro NAPV-2021-02-18 pour la vidange des boues de la station d'épuration a été publié le 18 février dernier;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance des soumissions reçues soit :

NOM	MONTANT	REMARQUES
Résolution Environnemental Solution LP (Terrapure)	524 212.42\$	Taxes incluses
Excent Environnement inc.	560 790.56\$	Taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE la firme les Services EXP a procédé à l'analyse des soumissions et recommande d'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de *Révolution Environmental Solutions LP* (Terrapure) suivant lettre en date du 09 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE les coûts reliés aux travaux seront répartis selon les charges et débits en vigueur au montant de l'exécution des travaux avec la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de *Révolution Environmental Solutions LP* (Terrapure) au montant de 524 212.42\$ pour les travaux de la vidange des boues de la station d'épuration.

Il est également résolu que les coûts seront partagés selon la répartition des charges et débits en vigueur au montant de l'exécution des travaux avec la Municipalité de St-Cyprien-de-Napierville.

Il est également résolu que les coûts pour la Municipalité de Napierville soient pris à même la réserve d'assainissement des eaux.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Comptes à payer (Municipalité)

Comptes à payer (Municipalité)

2021-03-066 Comptes à payer pour le mois de mars 2021

Résolution #2021-03-066 : Comptes à payer pour le mois de mars 2021

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de mars 2021 soit:

Municipalité au montant de 119 455.64\$
Bibliothèque au montant de 4 070.08\$
Loisirs au montant de 5 411.53\$
Incendie au montant de 4 446.27\$
Salaires pompiers février 2021 au montant de 34 634.48\$

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 19h53, car sa conjointe est une employée administrative.

2021-03-067 Comptes payés durant le mois de février 2021

Résolution #2021-03-067 : Comptes payés durant le mois de février 2021

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés durant le mois de février 2021 soit:

Municipalité au montant de 99 489.18\$
Bibliothèque au montant de 127.58\$
Loisirs au montant de 12 699.96\$
Incendie au montant de 9 983.39\$

ADOPTÉE

Comptes à payer (Factures)

Comptes à payer (Factures)

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 19h54.

2021-03-068 Comptes à payer:

Résolution #2021-03-068 : Comptes à payer: Réhabilitation environnementale des sols: Règlement d'emprunt #435



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

**Réhabilitation
environnementale des sols:
Règlement
d'emprunt #435**

CONSIDÉRANT QUE des dépassements de coûts ont été autorisés suivant la résolution #2020-11-331;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces dépassements de coûts une demande de subvention supplémentaire a été transmise;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer la facture numéro 14898 de *Construction Morival Ltée* au montant de 93 923.36\$ représentant le décompte progressif numéro 3 pour les travaux se terminant le 8 janvier 2021 relatif au projet de réhabilitation environnementale des sols sur le site du 311, rue de l'Église à Napierville.

Il est également résolu d'approprier à même le règlement d'emprunt numéro 435 les montants requis aux fins de ces achats et services jusqu'à concurrence de la dépense autorisée par ce dernier.

Il est également résolu que l'excédent soit payé à même la subvention supplémentaire octroyée si tel est le cas ou par les surplus non autrement appropriés.

ADOPTÉE

**2021-03-069
Comptes à
payer:
Reconstruction
de la piscine
extérieure et du
bâtiment de
service:
Règlement
d'emprunt #436**

**Résolution #2021-03-069 : Comptes à payer: Reconstruction de la piscine
extérieure et du bâtiment de service: Règlement d'emprunt #436**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer les factures relatives au projet de reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de service au montant total de 301 448.01\$ suivant liste soumise à cet effet.

FOURNISSEURS	#FACTURES	DESCRIPTIONS	MONTANTS
Construction Richelieu	1987	Décompte progressif #5	205 567.36\$
GBI Experts-Conseils inc.	16269	Surveillance des travaux	1 621.15\$
Ministère de la Culture	16-545-01-02	Jury de sélection pour l'œuvre d'art	1 252.67\$
Construction Richelieu	2013	Décompte progressif #6	93 006.83\$

Il est également résolu d'approprier à même le règlement d'emprunt numéro 436 les montants requis aux fins de ces achats et services.

ADOPTÉE

**2021-03-070
Comptes à
payer:
Programme
TECQ 2019-
2023: Règlement
d'emprunt #439**

**Résolution #2021-03-070 : Comptes à payer: Programme TECQ 2019-2023:
Règlement d'emprunt #439**

CONSIDÉRANT QU'il y a eu plusieurs avis de changement émis et nécessaire à la réussite des travaux pour le remplacement de la conduite d'aqueduc sous la voie ferrée de C.P. Rail;

CONSIDÉRANT QUE des dépassements de coûts ont été autorisés suivant les résolutions #2020-11-334 et 2020-12-365;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer les factures numéro 28289 et 29293 de *Englobe Corp* au montant total de 36 786.25\$ relatives au projet de remplacement d'une conduite d'aqueduc sous la voie ferrée de CP Rail dans le cadre du Programme TECQ (2019-2023).



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Il est également résolu d'approprier à même le règlement d'emprunt numéro 439 le montant requis aux fins de ces services.

ADOPTÉE

2021-03-071
Comptes à
payer:
Programme
TECQ 2019-
2023: Règlement
d'emprunt #440

Résolution #2021-03-071 : Comptes à payer: Programme TECQ 2019-2023: Règlement d'emprunt #440

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer la facture numéro 136986 de *Groupe ABS inc.* au montant de 7 703.33\$ relatif à l'étude géotechnique du projet de réfection du drainage des rues Laurin, Saint-Henri et Saint-Alexandre dans le cadre du Programme TECQ 2019-2023 qui consiste aux projets pour l'exécution de travaux pour l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux ainsi que pour le renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts.

Il est également résolu d'approprier à même le règlement d'emprunt numéro 440 le montant requis aux fins de ces services.

ADOPTÉE

2021-03-072
Comptes à
payer: Enviro 5
inc.

Résolution #2021-03-072 : Comptes à payer: Enviro 5 inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Enviro 5 inc.* au montant de 5 194.00\$ représentant l'inspection par caméra robotisée, ainsi que le nettoyage et la disposition de boue, terre, sable, eau et gras dans diverses conduites suivant la facture numéro 43853.

ADOPTÉE

Demande de
dons

Demande de dons

2021-03-073
Demande de
don: École
Daigneau: Projet
communautaire

Résolution #2021-03-073 : Demande de don: École Daigneau: Projet communautaire

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de projet communautaire lancé par notre député Madame Claire Isabelle, l'école Daigneau a soumis un projet de sensibilisation au vandalisme en collaboration avec les élèves de 6e année;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à la création d'oeuvres d'art sur des blocs de béton en collaboration avec une artiste;

CONSIDÉRANT QUE les blocs de béton seront par la suite disposés dans un ou plusieurs parcs de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'école Daigneau demande à la Municipalité de collaborer dans leur projet en acceptant la disposition dans les parcs des oeuvres d'art;

CONSIDÉRANT QUE l'école Daigneau demande une aide financière dans le cadre de son projet suivant lettre datée du 26 février 2021.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Napierville est favorable au projet communautaire de sensibilisation du vandalisme auprès des étudiants de 6e année de l'École Daigneau;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Il est également résolu que la Municipalité de Napierville octroie la somme de 500\$ dans le cadre dudit projet à titre d'aide financière.

Il est également résolu que la Municipalité accepte de procéder à l'installation des dits blocs de béton dans un ou des parcs municipaux.

ADOPTÉE

2021-03-074
Demande de
don: École
Louis-Cyr:
Album finissants

Résolution #2021-03-074 : Demande de don: École Louis-Cyr: Album finissants

CONSIDÉRANT QUE l'école secondaire Louis-Cyr produit un programme souvenir relatant les faits marquants de l'année 2020-2021;

CONSIDÉRANT QU'une demande de commandite a été transmise en date du 26 février 2021;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 200\$ pour une demi-page de publicité dans le programme souvenir de l'École Louis-Cyr pour l'année 2020-2021.

ADOPTÉE

2021-03-075
Demande de
don: Société
d'histoire des XI

Résolution #2021-03-075 : Demande de don: Société d'histoire des XI

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Histoire des XI a été fondée pour couvrir la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QUE les membres de cet organisme ont mis de l'avant de nombreux projets afin de découvrir, préserver et promouvoir l'histoire du patrimoine de la région;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme est à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été transmise à la Municipalité de Napierville en date du 02 mars 2021;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 300\$ à la Société d'Histoire des XI pour l'année 2021 afin de les aider à défrayer les coûts de leurs projets.

ADOPTÉE

2021-03-076
Contributions
financières:
Hockey mineur
de Beaujeu
(HMB) et Club
de patinage
artistique (CPA)
de Napierville

Résolution #2021-03-076 : Contributions financières: Hockey mineur de Beaujeu (HMB) et Club de patinage artistique (CPA) de Napierville

CONSIDÉRANT QU'en 2016, une entente relative à l'aide financière municipale est intervenue entre les municipalités de Napierville, Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Valentin, Canton de Hemmingford et le Centre Sportif Régional Groupe DPJL;

CONSIDÉRANT QU'il y a 59 enfants de Napierville inscrits au Hockey mineur de Beaujeu et 33 enfants de Napierville inscrits au CPA de Napierville pour la saison 2020-2021 suivant listes fournies par lesdits organismes;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie de la Covid-19 la saison a été beaucoup plus courte que prévu et qu'un prorata a été fait en fonction de la durée de la saison relativement au montant annuel habituellement octroyé par enfant;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer l'aide financière accordée pour l'année 2021 soit 2 065\$ pour le Hockey mineur de Beaujeu, 1 221\$ pour le CPA de Napierville suivant la demande reçue en date du 8 février 2021.

ADOPTÉE

2021-03-077 Vente de garage

Résolution #2021-03-077 : Vente de garage

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté les règlements de zonage numéros 289-23-1 et Z2019 autorisant le Conseil municipal à fixer, par résolution, les dates pour les ventes de garage communautaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déterminer les dates pour la vente de garage communautaire pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la Pandémie de la Covid-19 il pourrait avoir lieu d'annuler les ventes de garage communautaire pour l'année 2021;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

Que les prochaines ventes de garage communautaire auront lieu les 29 et 30 mai et les 11 et 12 septembre 2021;

Il est également résolu qu'en cas de pluie, les ventes de garage communautaire seront remises la semaine suivante.

Il est également résolu qu'en raison de la Pandémie de Covid-19, les ventes de garage communautaire puissent être annulées selon les directives ministérielles et/ou les recommandations de la santé publique.

ADOPTÉE

2021-03-078 Adoption du règlement numéro 441 (Installation des protections contre les dégâts d'eau)

Résolution #2021-03-078 : Adoption du règlement numéro 441 (Installation des protections contre les dégâts d'eau)

CONSIDÉRANT QUE l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c.C-47.1) permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge opportun d'imposer la mise en place de protections contre les dégâts d'eau à l'égard de toute construction située sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 21 de la *Loi sur les compétences municipales*, la Municipalité n'est pas responsable des dommages causés à un immeuble ou à son contenu si le propriétaire néglige ou omet d'installer un appareil destiné à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout, conformément à un règlement adopté en vertu de l'article 19 de ladite loi;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a pour objet de prévoir l'obligation, pour les propriétaires de constructions desservies par un réseau d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire (Le cas échéant) situé sur territoire de la Municipalité, d'installer des protections contre les dégâts d'eau, notamment des clapets antiretours, pour éviter tout refoulement, selon les conditions prévues au présent règlement.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller monsieur David Dumont lors de la séance du conseil tenue le 04 février 2021 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

Qu'un règlement portant le numéro 441 relativement aux installations des protections contre les dégâts d'eau, soit et est adopté.

ADOPTÉE

2021-03-079
Office municipal
d'habitation:
Approbation du
budget 2021 et
du paiement de
la quote-part
2021

Résolution #2021-03-079 : Office municipal d'habitation: Approbation du budget 2021 et du paiement de la quote-part 2021

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation du Haut-Richelieu a déposé à la Municipalité de Napierville le budget pour l'année 2021 et que le Conseil municipal a pris connaissance de ce budget;

CONSIDÉRANT QUE suite à ce dépôt du budget 2021, la Municipalité de Napierville doit payer sa quote-part à l'Office municipal d'habitation du Haut-Richelieu pour l'année 2021.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter le budget 2021 déposé par l'Office municipal d'habitation du Haut-Richelieu.

Il est également résolu de payer la somme de 8 302.80\$ représentant la quote-part 2021 à payer suite à l'acceptation du budget 2021.

ADOPTÉE

Varia

Varia

Public: Période
de questions

Public: Période de questions

Aucune question citoyenne n'a été transmise et aucune assistance, car séance tenue sans public selon les recommandations ministérielles en lien avec la COVID-19, séance enregistrée vocalement et disponible sur le site internet de la Municipalité;

Je, soussignée, Directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & sec. -trés.

2021-03-080
Levée de
l'assemblée

Résolution #2021-03-080 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 20h04.

ADOPTÉE

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE